

	<p>Championnat Régional Doubles et Mixtes Adultes</p> <p>29 et 30 mars 2025</p> <p>Règlement 2024-2025</p>	<p>Édition du : 21/12/2024</p> <p>Mise en application au : 01/01/2025</p>
--	---	---

1 Généralités

- 1.1 Le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD s'applique dans son intégralité et ce règlement particulier le complète. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 1.2 Cette compétition, organisée par la Ligue de Normandie de Badminton, est ouverte à tous les joueurs possédant une licence FFBD pour la saison en cours, autorisant la compétition et rattachés à une instance dépendant de la ligue de Normandie de Badminton. Les catégories d'âge autorisées sont : minimes (ayant un CPPH supérieur ou égal à 128 dans le tableau joué), cadets, juniors, seniors et vétérans. L'âge des joueurs n'est pas pris en compte dans la confection des tableaux.
Aucune autre compétition organisée en Normandie aux mêmes dates que cette compétition, ne pourra accueillir des joueurs de plus de 18 ans.
- 1.3 Cette compétition décerne dans chaque tableau (double dames, double hommes et double mixte) le titre de champion de Normandie de la catégorie.

2 Comité d'organisation

- 2.1 La Commission Vie Sportive Adultes prend en charge la préparation de ce championnat. Elle établit le tirage au sort et rend accessible dès que possible sur [Badnet](#) la consultation des jours et horaires de convocations.
- 2.2 Le club (ou le comité) qui reçoit la compétition assure le déroulement de celle-ci (sonorisation, table de marque, buvette, ...).
- 2.3 Le juge arbitre désigné par la ligue est [Stéphane Lissot](#) Son adjoint est [Ludovic Culleron](#). Ils pourront prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.
- 2.4 Le GEO qui préparera la compétition est [Clément Métayer](#). Durant la compétition, il sera remplacé par un GEO fourni par le club qui accueille la compétition.

3 Inscriptions et tableaux

- 3.1 Les inscriptions sont possibles sur les deux tableaux.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au [mercredi 19 mars 2025](#) (23h59).
- 3.3 La date du tirage au sort est le [20 mars 2025](#). Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.4 Les inscriptions sont à faire directement par chaque participant sur [Badnet](#) sur la page de la compétition. Le règlement des inscriptions est effectué obligatoirement sur [Badnet](#). Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'a pas été réglée au préalable.
- 3.5 Les frais d'inscription par joueur sont de **13 €** pour un tableau, **18 €** pour deux tableaux.
- 3.6 Dans chaque tableau, six séries sont organisées en fonction du CPPH.

	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6
CPPH	supérieur ou égal à 1000	supérieur ou égal à 400 et inférieur ou égal 999,99	supérieur ou égal à 100 et inférieur ou égal 399,99	supérieur ou égal à 32 et inférieur ou égal 99,99	supérieur ou égal à 8 et inférieur ou égal 31,99	inférieur ou égal 7,99

3.7 Les séries des championnats départementaux doivent être les mêmes que celles définies ci-dessus.

Cependant, les comités ont la possibilité de

- découper une série en sous-séries composées selon le CPPH ;
- regrouper les séries 1 et 2. (Si le CPPH d'un finaliste correspond à la série 2 en simple ou si les CPPH des deux joueurs d'une paire finaliste correspondent à la série 2, ces paires seront retenues en série 2 selon les modalités de l'article 3.10).

3.8 Dans chaque série, chaque tableau est composé de 16 paires. Si nécessaire, ce nombre pourra être modifié par la ligue pour tenir compte des possibilités d'accueil du club organisateur. Il pourra être porté à 24 dans certaines séries, si l'échéancier le permet.

3.9 Dans chaque tableau de la série 1, les paires ayant les meilleurs CPPH sont retenus.

3.10 Dans chaque tableau et dans chaque série autre que la série 1, s'ils s'inscrivent, les finalistes des championnats départementaux de chaque série sont sélectionnés. Si un comité a divisé une série en plusieurs groupes, seuls les finalistes du meilleur groupe sont retenus.

Les places restantes sont offertes aux paires ayant les meilleurs CPPH.

Si nombre de places disponibles est ramené à 12 (ou moins), seuls les champions départementaux seraient retenus prioritairement et les autres paires seraient retenues au CPPH.

3.11 Une paire doit s'inscrire dans la série correspondant à la moyenne des deux joueurs.

Exemples :

- une paire constituée d'un joueur avec une côte de 36 et d'un joueur avec une côte de 30 a une moyenne de 33 et devra jouer en série 4 ;
- une paire constituée d'un joueur avec une côte de 36 et d'un joueur avec une côte de 24 a une moyenne de 30 et devra jouer en série 5.

3.12 Aucun regroupement de séries n'est possible. Pour être organisé, un tableau devra être constitué d'au moins quatre joueurs ou paires.

3.13 Les tableaux se joueront en poules avec deux sortants par poule si l'échéancier le permet, puis en élimination directe.

4 Forfaits

4.1 Le règlement fédéral relatif aux forfaits s'applique.

4.2 Tout joueur ne pouvant pas être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

4.2.1 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;

4.2.2 Sinon, le joueur doit envoyer à la [ligue de Normandie de Badminton](#) (au plus tard cinq jours après la compétition) un justificatif. Le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.6 du RGC.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, la paire est défaillante et peut être remplacée par la paire en attente ayant le meilleur CPPH.

5 Déroulement

5.1 [La compétition aura lieu à Lisieux \(mixtes le samedi 29 mars, doubles le dimanche 30 mars\)](#). Les horaires indicatifs sont : de 9h à 21h le samedi et de 9h à 19h le dimanche.

- 5.2 Tout joueur doit venir signaler son arrivée à la table de pointage dès son entrée dans le gymnase, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match s'il est absent.
- 5.4 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché (ou publié en ligne) uniquement à titre indicatif.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel de la compétition est le Yonex AS 30.
- 5.7 Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans pouvoir dépasser le score de 30-29.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes. Il commence lors du dernier volant du match précédent et s'achève lors du « 0-0 jouez » du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les matches sont joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales comprises. Cependant si des arbitres sont disponibles, certains matches pourront être arbitrés à l'initiative des Juge-Arbitres.
- 5.10 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux consignes du Juge-Arbitre données avant le lancement de la compétition.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers des joueurs (en tenue correcte), les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.14 Chaque participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la ligue de Normandie et la structure accueillant cette compétition à publier les images prises de lui sur ses outils numériques de communication. Dans le cas contraire, prévenir le Juge-Arbitre et la table de marque lors de l'arrivée dans le gymnase.